

Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : Société Nationale des Eaux du Benin

Objet : Souscription d'une assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine.

Référence de l'AAO : S-DECR-85622

Avis n°: 012/24/SONEB/DG/PRMP/DECR/SP-PRMP

Identification de la procédure : S-DECR-85622

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) publié sur le portail web des marchés publics le 26 janvier 2024.
2. La SONEB a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de Souscription d'une assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine.
3. La SONEB sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les services de mise en place d'une police d'Assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine pour la gestion 2024. Les prestations sont à réalisées en un lot unique. Aucune variante ne sera prise en compte.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la *Personne responsable des marchés publics de la SONEB*, prmp@soneb.bj et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics : Direction Générale de la SONEB, 92, avenue du Pape Jean-Paul II, 1^{er} étage, bureau 113 bis, Tél : (229) 21 31 22 72 de 8 h 00 à 12 h 30 minutes et de 14 h à 17 heures 30 minutes (heures locales) ou consulter le site internet www.soneb.bj.

BON A LANCER

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie d'assurance agréée dans la branche IARD, installée au Bénin, prouvé par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et une copie certifiée conforme de l'agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Avoir exécuté au cours des cinq (05) dernières exercices (2023, 2022, 2021, 2020 et 2019), au moins deux (02) marchés d'assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine au Bénin ou dans la sous-région ouest- africaine, de montant minimum cent douze millions cinq cent mille (112.500.000) F CFA HT chacun, justifiés par des attestations de bonne fin d'exécution assorties des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples) ou des procès-verbaux de réception, signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, société ou office d'Etat ou mixtes, représentants ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé ;

- Exigences financières :

- Fournir les états financiers des trois dernières années 2021, 2022 et 2023 dans la forme prescrite à l'annexe A-3-2 ;
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au cours des années 2023, 2022 et 2021 d'au moins cent quatre-vingt-sept millions cinq cent mille (187.500.000) FCFA ;
- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose de ressources sur fonds propres ou peut bénéficier de crédits bancaires à hauteur de vingt-cinq millions (25.000.000) FCFA.

Ces exigences sont cumulatives.

BUN A LANCER

Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- Exigences techniques et expériences :

- Être une compagnie spécialisée en assurance de la branche Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD), installée au Bénin, prouvé par l'original ou la copie légalisée de l'extrait du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM) et une copie certifiée conforme de l'agrément délivré par le Ministère de l'Economie et des Finances en cours de validité ;
- Fournir les qualifications et références professionnelles du personnel d'encadrement (au moins un titulaire d'un BAC + 5 en assurance avec 10 années d'expérience avec au moins deux (2) marchés d'assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine au Bénin ou dans la sous-région ouest- africaine, de montant minimum cent douze millions cinq cent mille (112.500.000) F CFA HT chacun, et un titulaire d'un BAC + 3 en assurance avec 10 années d'expérience avec au moins un (1) marché d'assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine au Bénin ou dans la sous-région ouest- africaine, de montant minimum cent douze millions cinq cent mille (112.500.000) F CFA HT .

- Exigences financières :

- Fournir les bilan d'ouverture et états financiers des années d'existence ;
- Fournir une attestation de capacité financière délivrée par une banque ou organisme financier agréé en République du Bénin certifiant que le soumissionnaire dispose de ressources sur fonds propres ou peut bénéficier de crédits bancaires à hauteur de vingt-cinq millions (25.000.000) FCFA ;
- Fournir une assurance des risques professionnels (Responsabilité civile professionnelle) de montant cent soixante-cinq millions (165.000.000) F CFA.

Ces exigences sont cumulatives.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de douze (12) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de démarrage des prestations

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du **21 MAI 2024**..... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats

BON A LANGER

intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics, 1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, bureau 113 bis. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier express. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web, www.soneb.bj ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de la SONEB (1^{er} étage de la Direction Générale de la SONEB, Bureau 113 bis) au plus tard le ... **1.1 JUIN 2024** ... à 9 heures 30 minutes (heure locale GMT+1) **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Direction Générale de la SONEB, 92 avenue du Pape Jean-Paul II, salle de conférence du 3^{ème} étage (salle 311), le même jour à 10 heures (heures locales, GMT+1).

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'un million cinq cent mille (1.500.000) F CFA.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix jours calendaires à compter de la date limite de soumission.


Hugues MEHOU
Personne responsable des marchés publics

15 MAI 2024

BON A LANCER